

# ANNEXES

## Cahier des Charges pour la Location du Droit de Chasse dans les propriétés communales et les Etablissements publics

### ANNEXE VI

#### ACTE DE CAUTIONNEMENT

La soussignée ..... établie à ..... constituée par acte authentique du ..... publié aux annexes du Moniteur Belge du ..... ici représentée par ..... agissant au nom et pour compte de ladite société en vertu des pouvoirs à eux conférés par ..... déclare se constituer caution solidaire et indivisible à concurrence de la somme de ..... , montant d'une année de loyer envers ....., représentée par Monsieur le Receveur qui déclare accepter, pour sûreté du recouvrement des sommes dont question ci-après exigibles ou qui pourraient devenir exigibles à charge de ..... en suite de l'adjudication faite à ce dernier de la location de chasse dans la propriété de ..... tenue le ..... par Monsieur le Receveur soussigné sous la présidence de ..... ou de son délégué.

Les sommes, dont le paiement est garanti, sont constituées par les loyers, les frais de location, les intérêts moratoires, les indemnités contractuelles telles que fixées au cahier des charges ainsi que toutes sommes, qui pourraient devenir exigibles à charge de ..... prénommé par application des conditions du cahier des charges régissant la location du droit de chasse dans la propriété susvisée dont l'organisme financier déclare avoir une parfaite connaissance.

Si, au cours du bail, l'organisme financier vient à être actionné par l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, de l'Enregistrement et des Domaines et est amené ainsi à payer certaines sommes à la décharge de ..... , il sera tenu à reconstituer le montant garanti après le premier prélèvement opéré par le Receveur. Ce cautionnement ne sera reconstitué qu'une seule fois et ensuite tout nouvel appel viendra en déduction de la garantie.

En sa qualité de caution tenue solidairement et indivisiblement, et sous renonciation formelle au bénéfice de discussion et à tout ce qui pourrait infirmer les présentes, notamment au bénéfice de l'article 2037 du Code Civil dont il déclare avoir une parfaite connaissance, l'organisme financier s'oblige au paiement des sommes dont question ci-dessus qui seraient dues par M. .... et ce, à la première invitation qui lui en serait faite par le Receveur, sans qu'il soit nécessaire de recourir à aucune formalité préalable, et encore que M..... contesterait la réclamation du trésor public.

La soussignée déclare savoir que dès le second prélèvement sur la caution bancaire par le Receveur, le propriétaire pourra résilier le bail si M. .... ne produit pas un nouvel acte de cautionnement reconstituant le montant dont question ci-dessus dans le délai de 30 jours calendrier à compter de la date du prélèvement.

Les effets de cette caution solidaire et indivisible prennent cours le .....et se terminent le..... . Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile au bureau de l'enregistrement à..... .

Fait en double exemplaire à.....  
le.....